



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 2 décembre 2019

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 2 décembre 2019 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire Robert Bérubé

Messieurs les Conseillers Nicholas Ouellet
Philippe Gauvin-Lévesque
Pierre Lachaine
Sarto Dubé
René Royer
Martin Morais

Madame Ginette Roy, directrice générale est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

249.12.19

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour et propose l'ajout des 2 points suivants:

12.1 Nomination d'un responsable au Comité de développement de Saint-Pacôme

12.2 Hommage à monsieur Sylvain Dubé

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2019
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
6. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 6.1 École Destroismaisons : renouvellement carte de membre
 - 6.2 Action Chômage Kamouraska : demande d'aide financière pour poursuivre leur travail auprès des travailleurs de la région
 - 6.3 Maison de la famille Kamouraska : proposition de faire l'achat de carte d'accès annuel à la salle de jeux au coût de 125 \$/chaque
 - 6.4 Fondation Maurice Tanguay : demande d'aide financière pour améliorer le sort des enfants handicapés
 - 6.5 Tourisme Bas-Saint-Laurent : renouvellement cotisation 362 \$ plus taxes
 - 6.6 Économie sociale Bas-Saint-Laurent : campagne de financement participatif du Camp musical de Saint-Alexandre
 - 6.7 Guide touristique 2020-2021 : publicité pour l'achat d'un espace publicitaire dans la prochaine édition du guide touristique
 - 6.8 Club de Patinage artistique La Pocatière : campagne de financement 2019-2020
 - 6.9 Club de Golf Saint-Pacôme : demande d'aide financière pour les activités de ski de fond et de raquettes
7. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 7.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers élus

- 7.2 Contrat de gestion et d'opérations temporaire des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées
- 7.3 Étude d'opportunité – Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie
- 7.4 Déneigement de la passerelle piétonnière du pont de la Pruchière pour la saison hivernale 2019-2020
- 7.5 Nomination du maire suppléant
- 7.6 Affectation d'un surplus accumulé en 2019 pour le Parc de la Côte-des-Chats
- 7.7 Affectation d'un surplus accumulé en 2019 pour la bibliothèque municipale
- 7.8 Affectation d'un surplus accumulé en 2019 pour le soccer
- 7.9 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus
- 7.10 Adoption du Plan d'action MADA (2019-2020-2021)
- 7.11 Tetra Tech - Étude des besoins, évaluation de la capacité résiduelle, validation des tracés et estimation pour un raccordement avec le réseau d'aqueduc de la municipalité de Rivière-Ouelle
- 7.12 Adoption du budget 2020 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest
- 7.13 Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020
- 7.14 Résolution d'achat de deux afficheurs de vitesse radar pédagogique avec message
- 7.15 Nomination du conseiller Sarto Dubé responsable de la Politique familiale municipale
- 7.16 Indexation des salaires des élus pour l'année 2020
- 8. Avis de motion et autres
 - 8.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 343 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020
- 9. Règlements
 - 9.1 Dépôt du projet de règlement numéro 343 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020
- 10. Dépôt des documents
- 11. Correspondance
- 12. Nouvelles affaires
 - 12.1 Nomination d'un responsable au Comité de développement de Saint-Pacôme
 - 12.2 Hommage à monsieur Sylvain Dubé
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

250.12.19 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019 ET SUIVIS

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

251.12.19 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2019 ET SUIVIS

Il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

5. TRÉSORERIE

252.12.19 5.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour

la période du 1^{er} au 30 novembre 2019, totalisant une somme de **311 089,86 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

6. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS

6.1 ÉCOLE DES TROISMAISONS : RENOUELEMENT CARTE DE MEMBRE

La demande est rejetée.

6.2 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR POURSUIVRE LEUR TRAVAIL AUPRÈS DES TRAVAILLEURS DE LA RÉGION

La demande est rejetée.

253.12.19 **6.3 MAISON DE LA FAMILLE KAMOURASKA : PROPOSITION DE FAIRE L'ACHAT DE CARTE D'ACCÈS ANNUEL À LA SALLE DE JEUX AU COÛT DE 125 \$/CHAQUE**

ATTENDU QUE depuis mars dernier, la Maison de la famille du Kamouraska offre le service de salle de jeux intérieure aux familles du Kamouraska ;

ATTENDU QUE la Maison de la famille du Kamouraska propose à la Municipalité l'achat de carte d'accès annuel à la salle de jeux au coût de 125 \$ chacune pour offrir à un nouveau-né et/ou à une nouvelle famille de la Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une carte d'accès annuel à la salle de jeux de la Maison de la famille du Kamouraska au coût de 125 \$.

254.12.19 **6.4 FONDATION MAURICE TANGUAY : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR AMÉLIORER LE SORT DES ENFANTS HANDICAPÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention de 2 000 \$ de la Fondation Maurice Tanguay pour venir en aide à des enfants handicapés participant au camp de jour 2019 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer à l'activité de financement de la Fondation Maurice Tanguay pour un montant de 140 \$, et ce, en vue d'améliorer le sort de ces jeunes.

255.12.19 **6.5 TOURISME BAS-SAINT-LAURENT : RENOUELEMENT COTISATION 362 \$ PLUS TAXES**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers Présents que la Municipalité de Saint-Pacôme renouvelle son adhésion 2019-2020 à Tourisme Bas-Saint-Laurent pour un montant de 362 \$ plus les taxes.

6.6 ÉCONOMIE SOCIALE BAS-SAINT-LAURENT : CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF DU CAMP MUSICAL DE SAINT-ALEXANDRE

La demande est rejetée.

6.7 GUIDE TOURISTIQUE 2020-2021 : PUBLICITÉ POUR L'ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LA PROCHAINE ÉDITION DU GUIDE TOURISTIQUE

La demande est rejetée.

6.8 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LA POCATIÈRE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2019-2020

La demande est rejetée.

256.12.19

6.9 CLUB DE GOLF SAINT-PACÔME : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES

ATTENDU QUE le Club de Golf de Saint-Pacôme amorce sa 3^e année d'activités hivernales de ski de fond, de raquettes et de deux pistes de glisse ;

ATTENDU QUE c'est le seul endroit à Saint-Pacôme offrant des activités hivernales pour les familles dans un cadre enchanteur et à un coût minime ;

ATTENDU QUE l'entretien de ces pistes de ski de fond sont faites par des bénévoles.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club de Golf de Saint-Pacôme afin de soutenir l'activité de ski de fond.

7. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

7.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS ÉLUS

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), Messieurs Nicholas Ouellet, Philippe Gauvin-Lévesque et Martin Morais membres du conseil de la municipalité de Saint-Pacôme déposent une déclaration mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme et de la MRC de Kamouraska et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

257.12.19

7.2 CONTRAT DE GESTION ET D'OPÉRATIONS TEMPORAIRE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme retient les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par le responsable du réseau) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 selon l'offre.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020.

QUE les dates de remplacement et les coûts pour les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées sont les suivants :

Dates de remplacement	
Janvier 2020	1, 2, 3, 4, 5, 18, 19 janvier
Février 2020	1, 2, 15, 16, 29 février
Mars 2020	1, 14, 15, 28, 29 mars
Avril 2020	4, 5, 10, 13, 18, 19 avril
Coûts des services	
Technicien	45,00 \$/taux horaire
Frais déplacements	0,55 \$/kilomètre

258.12.19

7.3 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, le conseil municipal a rejeté la résolution no 240.11.19 relative à l'étude d'opportunité - Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE suite à cette résolution, le maire Robert Bérubé a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal ;

ATTENDU QUE cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Pacôme, St-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel, St-Onésime d'Ixworth, Ste-Anne-de-La Pocatière, St-Denis, St-Philippe-de-Néri, Rivière-Ouelle, St-Bruno, Ste-Hélène, St-André, St-Germain, St-Joseph, St-Alexandre, Kamouraska, Ville La Pocatière et Ville St-Pascal désirent présenter un projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'étude d'opportunité – demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie.

259.12.19 **7.4 DÉNEIGEMENT DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE DU PONT DE LA PRUCHIÈRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020**

Il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de Gaétan Roussel au montant de 385 \$ pour faire le déneigement de la passerelle piétonnière du pont de la Pruchière pour la saison hivernale 2019-2020, payable en deux (2) versements égaux de cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (192,50 \$), et ce, en décembre 2019 et en février 2020.

260.12.19 **7.5 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseiller Nicholas Ouellet soit nommé maire suppléant à partir du 2 décembre 2019 jusqu'au 4 mai 2020 avec toutes les tâches et obligations s'y rattachant le cas échéant, y compris les remplacements du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

261.12.19 **7.6 AFFECTATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ EN 2019 POUR LE PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS**

ATTENDU QUE le Parc de la Côte-des-Chats est destiné à des fins culturelles et sportives ;

ATTENDU QUE des items ont été vendus pendant l'année 2019 afin d'autofinancer de futurs projets ;

ATTENDU QUE la vente d'équipement usagé se poursuivra dans la prochaine année et qu'il est requis de préserver les fonds amassés pour les projets à venir.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le total du montant cumulé en 2019 (2 160 \$) au compte 59 11100 002 « surplus affecté » Parc de la Côte-des-Chats afin que celui-ci serve pour l'exercice financier de l'année 2020.

262.12.19 **7.7 AFFECTATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ EN 2019 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale est destinée à des fins culturelles ;

ATTENDU QUE des amendes pour des livres retournés en retard ont été chargées aux usagers de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE la bibliothèque s'autofinance essentiellement par les amendes chargées qui sont réinvesties pour l'achat de livres, périodiques ou autres.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le total du montant cumulé en 2019 (185 \$) au compte 59 11100 003 « surplus affecté » bibliothèque afin que celui-ci serve pour l'exercice financier de l'année 2020.

263.12.19 **7.8 AFFECTATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE SOCCER**

ATTENDU QUE l'exercice financier 2019 présente un montant cumulé de 1 475,38 \$ pour le soccer.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le total du montant cumulé en 2019 (1 475,38 \$) au compte 59 11100 001 « surplus affecté » soccer afin que celui-ci serve pour l'exercice financier de l'année 2020.

7.9 DÉPÔT ANNUEL DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS VISÉES PAR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Dépôt au conseil de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'Éthique ») (L.R.Q.E.-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique).

La directrice générale fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

264.12.19

7.10 ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA (2019-2020-2021)

ATTENDU QUE par la résolution no 88.05.19, le Conseil municipal mandatait Mme Marie Parent pour mettre à jour la Politique MADA dans la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE la Politique MADA ont été révisées incluant toutes les rencontres nécessaires avec les citoyens, les personnes en résidences, Élus et autres intervenants ;

ATTENDU QUE la Politique MADA contribue grandement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et ainsi favoriser le maintien des aînés dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique MADA 2019-2020-2021 préparée par Mme Marie Parent contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et le maintien des aînés dans la Municipalité.

QUE la réalisation des projets déposés dans la Politique MADA sont conditionnels aux subventions dans le cadre de ce programme.

265.12.19

7.11 TETRA TECH – ÉTUDE DES BESOINS, ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE, VALIDATION DES TRACÉS ET ESTIMATION POUR UN RACCORDEMENT AVEC LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

ATTENDU QU'une étude préliminaire a été déposée en septembre 2019 par Tetra Tech concernant l'enlèvement du fer, du manganèse et de la dureté dans l'eau des puits P-3 et P-4 existant ;

ATTENDU le coût élevé du projet de traitement de l'eau, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite évaluer une solution alternative, soit de raccorder son réseau de distribution en eau potable avec la Municipalité de Rivière-Ouelle et ainsi mettre en commun l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable existant de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE les ouvrages existants d'alimentation en eau potable de Rivière-Ouelle construits en 2006-2007 ne sont pas exploités actuellement à leur pleine capacité et qu'il pourrait y avoir suffisamment de marge de manœuvre pour envisager le raccordement avec le réseau de la Municipalité de Saint-Pacôme.

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels de Tetra Tech de réaliser une étude afin de valider les besoins en eau, soit les débits actuels (débits minimum, moyens et de pointe) des deux municipalités de même que de valider des projections anticipées pour les horizons 10 ans et 30 ans ;

ATTENDU QU'une analyse de la capacité résiduelle des ouvrages d'alimentation et de traitement de l'eau de l'usine existante sera réalisée afin de valider que chaque étape de la filière d'alimentation et de traitement de l'eau peut ou non, dans les conditions actuelles, desservir deux municipalités simultanément ;

ATTENDU QUE la deuxième étape du mandat, dans le cas où les ouvrages existants seraient en mesure de suffire aux besoins des deux municipalités sans modifications majeures, Tetra Tech propose également l'évaluation du tracé à envisager pour raccorder l'usine existante de Rivière-Ouelle, jusqu'au réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Pacôme. Le tracé dans l'axe du chemin du Haut-de-la-Rivière sera étudié, et ce tracé pourra être comparé à un tracé plus direct en servitude sur les terres agricoles, afin de rejoindre le secteur du site des puits P-3 et P-4. Les besoins ou non d'un poste de surpression seront aussi validés.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Tetra Tech pour faire une étude des besoins, l'évaluation de la capacité résiduelle, la validation des tracés et l'estimation pour un raccordement avec le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Rivière-Ouelle selon les conditions édictées dans l'offre de service professionnels en ingénierie datée du 20 novembre 2019 au montant de 17 250 \$ plus les taxes.

QUE pour réaliser ce mandat, les honoraires forfaitaires prévus se détaillent comme suit :

Description des activités	
Étape 1	
Coordination, intrants et cueillette des données	790 \$
Compilation et confirmation des besoins en eau (actuel et futur)	2 330 \$
Évaluation de la capacité résiduelle de l'alimentation et traitement de l'eau	3 670 \$
Lettre technique avec recommandations	1 360 \$
Rencontre et présentation à la Municipalité	<u>1 420 \$</u>
Total (excluant les taxes)	9 570 \$
Étape 2	
Étude comparative des tracés du chemin Haut-de-la-Rivière et servitude	2 530 \$
Estimation des coûts pour chacun des tracés (2)	2 335 \$
Plan de localisation et présentation étude comparative (note technique)	1 575 \$
2e rencontre et présentation à la Municipalité (si requis)	<u>1 240 \$</u>
Total (excluant les taxes)	7 680 \$

Le tout est conditionnel à ce que la Municipalité de Saint-Pacôme obtienne la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

266.12.19

7.12 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2020 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest au montant de 372 621 \$ se détaillant comme suit :

ADOPTION DU BUDGET 2020 Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest	
Salaires et cotisations employeur	31 939 \$
Frais de déplacement	100 \$
Fais de poste	800 \$
Téléphone et Internet	1 600 \$
Publicité et information	500 \$
Réceptions, fleurs et dons	500 \$
Comptabilité et vérification	4 200 \$
Administration et informatique	2 500 \$
Logiciel Target Incendie	900 \$
Assurances générales	18 800 \$
Cotisations et abonnements	900 \$
Frais de banque	500 \$
Fournitures de bureau - Administration et incendie	2 000 \$
Total administration	65 239 \$

Service Incendie	
Salair directeur incendie	20 000 \$
Salaires incendies et cotisations employeur	98 783 \$
Salaires et cotisations du technicien en prévention incendie	25 000 \$
Salair entretien caserne	1 010 \$
Frais de déplacement - pompiers	500 \$
Communication (téléavertisseurs - radio)	17 000 \$
Frais de congrès - Directeur des incendies et préventionniste	2 500 \$
Autres municipalités (entente)	7 000 \$
Service de formation	10 000 \$
Immatriculations	8 800 \$
Cotisations et abonnements	500 \$
Frais de repas	1 500 \$
Produits chimiques	500 \$
Pièces et accessoires	3 500 \$
Fournitures diverses	800 \$
Vêtements, chaussures et accessoires	12 000 \$
Fournitures médicales	500 \$
Entretien et réparation : machineries et équipements	9 000 \$
Entretien des camions	18 400 \$
Essence - huile (camion)	7 050 \$
Essence - huile (pompe)	200 \$
Total du service incendie	244 543 \$
Financement de la dette à long terme	
Intérêts dette à long terme et frais de financement	6 083 \$
Remboursement en capital de la citerne 502 et de l'unité d'urgence 1003	55 756 \$
Total du financement de la dette à long terme	61 839 \$
Immobilisations	
Ameublement et équipements de bureau	1 000 \$
Machinerie, outils et équipements	6 000 \$
Total des immobilisations	7 000 \$
Intérêts et ristournes	-4 000 \$
Autres revenus	-2 000 \$
Total autres revenus	-6 000 \$
Total des dépenses et autres revenus	372 621 \$

Versements des quotes-parts pour l'année 2020

	Saint-Pacôme	Saint-Gabriel	Rivière-Ouelle	Saint-Denis	Mont-carmel
Versement mensuel	8 417,61 \$	3 587,58 \$	7 705,47 \$	4 597,92 \$	6 743,17 \$
Quotes-parts 2020	101 011,30 \$	43 050,99 \$	92 465,69 \$	55 175,04 \$	80 917,98 \$
Calcul des quotes-parts	R.F.U. 2019	Populations 2019	Répartitions 50 % RFU et 50 % population	Quotes-parts 2020	
Saint-Pacôme	113 458 561 \$	1552	27,108 %	101 011,30 \$	
Saint-Gabriel	42 571 034 \$	719	11,554 %	43 050,99 \$	
Rivière-Ouelle	148 771 949 \$	974	24,815 %	92 465,69 \$	
Saint-Denis	94 523 840 \$	524	14,807 %	55 175,04 \$	
Mont-Carmel	97 753 603 \$	1175	21,716 %	80 917,98 \$	
TOTAL	497 078 987 \$	4944	100,000 %	372 621,00 \$	

267.12.19

7.13 TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE les tarifs applicables au Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 en vertu de l'article 6 du règlement numéro 1307, du 10 décembre 2001, relatif au Lieu d'enfouissement technique et établissant une tarification pour les utilisateurs;

ATTENDU QUE les tarifs applicables pour les déchets solides provenant d'une **Municipalité ayant le droit d'accès** au site en vertu de l'article 6 du Règlement 1307 relatif au lieu d'enfouissement technique et établissant une tarification pour les utilisateurs sont les suivants :

DESCRIPTION	TARIFS 2020
Matières résiduelles (1)	89,00 \$/tonne métrique
Sols contaminés autorisés (fourniture d'analyse obligatoire)	89,00 \$/tonne métrique
Matière résiduelles contenant de l'amiante sauf asphalte	155,75 \$/tonne métrique
Boues d'une siccité moins de 15 % (fourniture analyse obligatoire)	95,68 \$/tonne métrique
Rejets centre de tri, de l'écocentre rue Delage à RDL et de la SÉMER	44,50 \$/tonne métrique
Remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier	44,50 \$/tonne métrique
Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -Ovins, caprins, gallinacés -Autres espèces	15,00 \$/bête 89,00 \$ /tonne métrique

(1) Si le ratio des matières organiques détournés vers l'usine de biométhanisation n'est pas respecté, le coût à la tonne sera de 135 \$ pour le tonnage excédentaire.

ATTENDU QUE les tarifs applicables pour les déchets solides provenant d'une **Municipalité n'ayant pas le droit d'accès** au site en vertu de l'article 6 du Règlement 1307 sont les suivants :

DESCRIPTION	TARIFS 2020
Matières résiduelles	178,00 \$/tonne métrique
Sols contaminés autorisés (fourniture d'analyse obligatoire)	178,00 \$/tonne métrique
Matières résiduelles contenant de l'amiante sauf asphalte	311,50 \$/tonne métrique
Boues d'une siccité moins 15 % (fourniture analyse obligatoire)	191,35 \$/tonne métrique
Rejets centre de tri, de l'école centre rue Delage à RDL et la SÉMER	178,00 \$/tonne métrique
Remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier	178,00 \$/tonne métrique
Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -Ovins, caprins, gallinacés -Autres espèces	2,50 \$/bête 178,00 \$/tonne métrique

ATTENDU QUE ces tarifs n'incluent pas la redevance d'élimination qui s'applique en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles du gouvernement du Québec.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020 de la Ville de Rivière-du-Loup.

268.12.19

7.14 RÉSOLUTION D'ACHAT DE DEUX AFFICHEURS DE VITESSE RADAR PÉDAGOGIQUE AVEC MESSAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire contrer la vitesse excessive sur ses chemins afin de les rendre plus sécuritaires pour ses usagers ;

ATTENDU QUE l'un des avantages de l'afficheur de vitesse radar permet d'améliorer la sécurité routière en diminuant la vitesse, l'une des causes principales d'accidents ;

ATTENDU QUE l'afficheur de vitesse mesure la vitesse des véhicules à l'aide d'un radar et informe les conducteurs pour les encourager à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux (2) afficheurs de vitesse radar pédagogique avec message de la compagnie Signalisation Kalitec inc. au montant total de **8 577,14 \$** (transport et taxes inclus).

L'achat des deux afficheurs de vitesse radar pédagogique avec message inclut l'équipement suivant :

-Connexion USB pour une alimentation 12V

-Connexion Bluetooth et statistique de trafic double sens

-Support pour afficheur de vitesse radar en plastique noir

-Ensemble capteur solaire 50W, régulier, avec support en aluminium, Galvanik pour KF et panneau Dynamik

-Batterie étanche à plomb, 12V/20AH/AGM, avec câble et connecteur.

269.12.19

7.15 NOMINATION DU CONSEILLER SARTO DUBÉ RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Sarto Dubé responsable des questions familiales au niveau de la Politique familiale municipale.

270.12.19

7.16 INDEXATION DES SALAIRES DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la résolution no 269.12.17 stipulaient que les rémunérations et les allocations de dépenses attribuées aux élus municipaux soient gelées, et ce, pour les années 2017 à 2021 inclusivement ;

ATTENDU QUE le conseil doit fixer l'indexation à tous les ans ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rémunérations et les allocations de dépenses attribuées aux élus municipaux soient indexées selon l'indice des prix à la consommation, et ce, à compter de l'année 2020.

QUE pour l'année 2020, l'indice des prix à la consommation est de 1,9 %.

8. AVIS DE MOTION ET AUTRES

8.1 AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE CONSEIL ADOPTERA LE RÈGLEMENT NO 343 PORTANT SUR L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES, DE LA TARIFICATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

Avis de motion est donné par Nicholas Ouellet conseiller, qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 343 décrétant divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020.

Dépose le projet de règlement numéro 343 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020.

9. RÈGLEMENTS

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

12. NOUVELLES AFFAIRES

271.12.19

12.1 NOMINATION D'UN RESPONSABLE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le Comité de développement de Saint-Pacôme est un organisme qui œuvre dans le développement de la Municipalité de Saint-Pacôme au niveau économique, communautaire, social et culturel.

ATTENDU QUE le Comité de développement travaille de concert avec le conseil municipal et en partenariat avec d'autres organismes de la Municipalité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de nommer le conseiller Philippe Gauvin-Lévesque en remplacement du maire Robert Bérubé afin de siéger au sein du Comité de développement de Saint-Pacôme.

272.12.19

12.2 HOMMAGE À MONSIEUR SYLVAIN DUBÉ

ATTENDU le décès de monsieur Sylvain Dubé survenu le 14 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Dubé faisait partie de la brigade incendie de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest en tant que pompier volontaire et a aussi exercé les fonctions de conseiller municipal pendant plusieurs années.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Robert Bérubé, maire représente le Conseil municipal lors de la Célébration de la Parole qui se tiendra le 7 décembre prochain à la Maison funéraire Viateur Gallant de Saint-Pacôme.

QUE le drapeau de la Municipalité de Saint-Pacôme soit mis en berne afin de rendre hommage à monsieur Sylvain Dubé pour ses années de service au sein de la brigade incendie et à la Municipalité.

13. PÉRIODE DES QUESTIONS

273.12.19

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 29.

Robert Bérubé
Maire

Ginette Roy
Directrice générale